



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emprunts d'Etat

Question écrite n° 32723

Texte de la question

Reponse. - L'emprunt 7 p 100 1973 sera rembourse conformément a son contrat d'emission et a son echeance. Comme tout autre emetteur d'obligations sur le marche financier, l'Etat se doit de respecter les clauses de chaque contrat d'emission des titres de sa dette. Il y va de son credit aupres des epargnants.

Texte de la réponse

Reponse. - L'emprunt 7 p 100 1973 sera rembourse conformément a son contrat d'emission et a son echeance. Comme tout autre emetteur d'obligations sur le marche financier, l'Etat se doit de respecter les clauses de chaque contrat d'emission des titres de sa dette. Il y va de son credit aupres des epargnants.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32723

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1987, page 6131

Réponse publiée le : 4 janvier 1988, page 59